

BARÈMES HONORAIRES eXp Global France

Applicables au 1er Juillet 2021

Il est précisé que les barèmes ci-dessous doivent être appliqués dans la majorité des transactions. Les barèmes choisis et pratiqués par l'agent commercial ne peuvent en aucun cas être augmentés. Il est cependant possible d'y déroger seulement en cas de baisse et à titre d'exception, dans les limites proches des conditions pratiquées (Note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017).

Conformément à la réglementation, un même titulaire de la carte professionnelle peut enregistrer des mandats comportant des prix différents à la condition impérative que le consommateur soit préalablement informé du tarif effectivement pratiqué par l'agent commercial.

eXp Global France possède des barèmes d'honoraires multiples qui sont disponibles depuis la page d'accueil du site de l'agence, rubrique "Honoraires".

Pour une meilleure information et lisibilité du consommateur, le barème choisi par le conseiller immobilier est disponible sur son espace internet ainsi que sur chacune de ses annonces via un lien clairement identifié intitulé "Consulter mon barème".

IMMOBILIER TRADITIONNEL ET ANCIEN

À L'EXCLUSION DU NEUF (VEFA), COMMERCES ET IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Les honoraires s'entendent Toutes Taxes Comprises (TTC) et sont à la charge du propriétaire vendeur, sauf convention contraire précisée dans le mandat.

En dehors des forfaits, il conviendra d'appliquer le pourcentage correspondant à la tranche du prix de vente.

BARÈME A

Prix de vente	Honoraires TTC
< 50 000€	Forfait 3 500 €
50 001 à 100 000 €	Forfait 4 500 €
100 001 à 200 000 €	5 %
200 001 à 300 000 €	4%
> 300 001 €	3.5 %

Appliqué par les conseillers suivants :

Georges BOUHIER	Catherine DI PALMA	Anne-Lucie ROUILLON
Joël DE GROOT		

BARÈMES HONORAIRES eXp Global France

Applicables au 1er Juillet 2021

Il est précisé que les barèmes ci-dessous doivent être appliqués dans la majorité des transactions. Les barèmes choisis et pratiqués par l'agent commercial ne peuvent en aucun cas être augmentés. Il est cependant possible d'y déroger seulement en cas de baisse et à titre d'exception, dans les limites proches des conditions pratiquées (Note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017).

BARÈME B

Prix de vente	Honoraires TTC
< 50 000€	Forfait 4 000 €
50 001 à 100 000 €	Forfait 5 000 €
100 001 à 200 000 €	5.5 %
200 001 à 300 000 €	4.5%
> 300 001 €	4 %

Appliqué par les conseillers suivants :

Mikaël NIZAN	Anthony COLLIN	Alexandre SEGUES
Hovsep SARKISSIAN	Frédéric COQUARD	Fabienne VRIGNAUD
Géraldine ROUILLY	Mattin NOBLIA	

BARÈMES HONORAIRES eXp Global France

Applicables au 1er Juillet 2021

Il est précisé que les barèmes ci-dessous doivent être appliqués dans la majorité des transactions. Les barèmes choisis et pratiqués par l'agent commercial ne peuvent en aucun cas être augmentés. Il est cependant possible d'y déroger seulement en cas de baisse et à titre d'exception, dans les limites proches des conditions pratiquées (Note de la DGCCRF suite à l'arrêt du 10/01/2017).

BARÈME C

Prix de vente	Honoraires TTC
< 50 000€	Forfait 4 500 €
50 001 à 100 000 €	Forfait 5 500 €
100 001 à 200 000 €	6 %
200 001 à 300 000 €	5%
> 300 001 €	4.5 %

Appliqué par les conseillers suivants :

Thomas VEGETTO-LACOURTABLAISE	Khalid LAICHE	Raphaël COUDRAY
Cyril NIZAN	Cédric MAGEN	Stéphane LELARGE
Alexandre EMMELIN	Fred BELZINE	Philippe BONGIBAULT
Clément LE MOING		

BARÈMES HONORAIRES eXp Global France

Applicables au 1er Juillet 2021

Il est précisé que les barèmes ci-dessous doivent être appliqués dans la majorité des transactions. Les barèmes choisis et pratiqués par l'agent commercial ne peuvent en aucun cas être augmentés. Il est cependant possible d'y déroger seulement en cas de baisse et à titre d'exception, dans les limites proches des conditions pratiquées (Note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017).

BARÈME D

Prix de vente	Honoraires TTC
< 50 000 €	Forfait 5 000 €
50 001 à 100 000 €	Forfait 6 000 €
100 001 à 200 000 €	6.5 %
200 001 à 300 000 €	5.5%
> 300 001 €	5 %

Appliqué par les conseillers suivants :

Samuel CAUX	Dogad DOGOU	Ahmed FARID
Béatrice DORNIER	Babacar NDIAYE	Cyril DUFAYS
Alain LIAUTAUD	Jocya JOLY	David TOUZET
Thierry LOURENCO	Gaetan BONGIBAULT	Magomed KHAIDAROV
Delphine DEWILDE	Philippe DEURVEILHER	Bertrand SECHEYRON
Thierry CAIZERGUES	Anne DONZE	Dominique ROSTOLL
Mathieu DUBUS	Baptiste HATON	Marianne ESCAVABAJA
David CALLET	Etsri Marcelin AGBOLO	Philippe ARMENJON
Mikael SEBAOUN	Nathalie ROMA	Crystel TABERT
Inès LALANDE	Isabelle DELAITRE	
Frédéric MONTIEL	Alexandra FORTE	

BARÈMES HONORAIRES eXp Global France

Applicables au 1er Juillet 2021

Il est précisé que les barèmes ci-dessous doivent être appliqués dans la majorité des transactions. Les barèmes choisis et pratiqués par l'agent commercial ne peuvent en aucun cas être augmentés. Il est cependant possible d'y déroger seulement en cas de baisse et à titre d'exception, dans les limites proches des conditions pratiquées (Note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017).

BARÈME E

Prix de vente	Honoraires TTC
< 50 000 €	Forfait 5 500 €
50 001 à 100 000 €	Forfait 6 500 €
100 001 à 200 000 €	7 %
200 001 à 300 000 €	6%
> 300 001 €	5.5 %

Appliqué par les conseillers suivants :

Olivia AUGEREAU	Fabien SAILLARD	Océane PICOT
Arnaud MOTREFF		

BARÈMES HONORAIRES eXp Global France

Applicables au 1er Juillet 2021

Il est précisé que les barèmes ci-dessous doivent être appliqués dans la majorité des transactions. Les barèmes choisis et pratiqués par l'agent commercial ne peuvent en aucun cas être augmentés. Il est cependant possible d'y déroger seulement en cas de baisse et à titre d'exception, dans les limites proches des conditions pratiquées (Note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017).

BARÈME F

Prix de vente	Honoraires TTC
< 50 000 €	Forfait 6 000 €
50 001 à 100 000 €	Forfait 7 000 €
100 001 à 200 000 €	7.5 %
200 001 à 300 000 €	6.5%
> 300 001 €	6 %

Appliqué par les conseillers suivants :

Olivier MEVELLEC	Olivier CHAVAREN	Imran SATTAR
Gudrun BJARNADOTTIR	Gérard "James" ANDRIEUX	Kim GEORGES
Mounir KABA		

Il est précisé que dans le cadre d'une délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence, promoteur, etc.), le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat.

BARÈMES HONORAIRES eXp Global France

Applicables au 1er Juillet 2021

Il est précisé que les barèmes ci-dessous doivent être appliqués dans la majorité des transactions. Les barèmes choisis et pratiqués par l'agent commercial ne peuvent en aucun cas être augmentés. Il est cependant possible d'y déroger seulement en cas de baisse et à titre d'exception, dans les limites proches des conditions pratiquées (Note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017).

HONORAIRES DE LOCATION

IMMOBILIER TRADITIONNEL, ANCIEN ET NEUF

LOCATION D'HABITATION NUE

Hors meublée, saisonnière, locaux professionnels, commerciaux, artisanaux ou d'entreprises

Les honoraires sont répartis entre le bailleur et le locataire (article 5 de la loi n° 89-462)

Honoraires à la charge du bailleur: 1,2 mois de loyer hors charges maximum

Prestations incluses dans nos honoraires de location à la charge du bailleur :

- Promotion du bien,
- Recherche de locataires,
- Visite des candidats locataires,
- Visite du preneur (pour la valeur de 50% charge bailleur équivalente au montant plafonné* dédié à cette prestation),
- Conseil et négociation,
- Assistance pour la constitution du dossier de location du preneur (pour la valeur de 50% charge bailleur équivalente au montant plafonné* dédié à cette prestation),
- Présentation(s) du (ou des) dossier(s) de location

* *Équivalente au montant facturé au locataire dont le plafond est indexé à la zone où se situe le logement ainsi qu'à sa superficie habitable.*

Honoraires à la charge du locataire:

- Zone très tendue : 10,80 €TTC/m² d'honoraires
 - Zone tendue : 9 €TTC/m² d'honoraires
 - Reste du territoire : 7,20 €TTC/m² d'honoraires
- Déduction faite d'une valeur équivalente à 10% des plafonds légaux du fait de la non-rédaction du bail de location par eXp France.

Prestations incluses dans nos honoraires de location à la charge du locataire : visite du logement, conseils, négociation et aide à la constitution du dossier de location.

Prestations non incluses dans nos honoraires de location : rédaction de l'état des lieux, rédaction du contrat de bail.

Information du client sur les frais liés à la rédaction de l'état des lieux et à la rédaction du bail de location d'habitation :

La rédaction de l'état des lieux peut être établie sans frais sous la responsabilité du bailleur ou avec frais si cette prestation est réalisée sous la responsabilité d'un cabinet de gestion, un notaire, un huissier ou un spécialiste habilité. Dans le second cas, les frais seront répartis pour 50% à la charge du bailleur et 50% à la charge du locataire sans pour autant dépasser la valeur légale plafonnée par décret fixée à 3 euros par mètre carré de surface habitable du logement en ce qui concerne la partie à la charge du locataire.

LOCATION SAISONNIÈRE

Honoraires à la charge du bailleur : Frais d'entremise 1,2 mois de loyer hors charges maximum.

Prestations incluses : promotion du bien, recherche de locataires.

BARÈMES HONORAIRES eXp Global France

Applicables au 1er Juillet 2021

Il est précisé que les barèmes ci-dessous doivent être appliqués dans la majorité des transactions. Les barèmes choisis et pratiqués par l'agent commercial ne peuvent en aucun cas être augmentés. Il est cependant possible d'y déroger seulement en cas de baisse et à titre d'exception, dans les limites proches des conditions pratiquées (Note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017).

HONORAIRES COMMERCES ET ENTREPRISES

Il est précisé que dans le cadre d'une délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence, promoteur, etc.), le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat ou celui du promoteur;

Les honoraires s'entendent Toutes Taxes Comprises (TTC) et sont à la charge du propriétaire vendeur, sauf convention contraire précisée dans le mandat.

En dehors des forfaits, il conviendra d'appliquer le pourcentage correspondant à la tranche du prix de vente.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE, DROIT AU BAIL, VENTE DE LOCAUX COMMERCIAUX

Prix de Vente	Honoraires HT
< ou égal à 25 000 €	Forfait de 5 000 €
25 001 à 50 000 €	Forfait de 7 500 €
50 001 à 100 000 €	Forfait de 10 000 €
> 100 000 €	10 %

CESSION DE PARTS SOCIALES ET CESSION EN PROCÉDURES COLLECTIVES

Valeur du Fonds de Commerce	Honoraires HT
< ou égal à 25 000 €	Forfait de 5 000 €
25 001 à 50 000 €	Forfait de 7 500 €
50 001 à 100 000 €	Forfait de 10 000 €
> 100 000 €	10 %

HONORAIRES DE LOCATION – LOCATION GERANCE

Location	Honoraires HT
Locaux et terrains commerciaux, artisanaux, industriels, bureaux, entrepôts, garages etc.	30% HT du loyer annuel (ou de la redevance si location gérance sur tout type de bail professionnel, commercial de courte durée, etc.)
Location avec pas de porte d'un montant minimum de 5 000 € HT (6 000€ TTC)	Voir honoraires fonds de commerce

Le conseiller n'est pas habilité à rédiger le bail commercial, ni l'état des lieux.

HONORAIRES DE LOCATION – AVEC OPTION D'ACHAT

Location	Honoraires HT
Locaux et terrains commerciaux, artisanaux, industriels, bureaux, entrepôts, garages etc.	30% HT du loyer annuel des baux professionnels, commerciaux et de courte durée + 50% des honoraires prévus dans le barème des

BARÈMES HONORAIRES eXp Global France

Applicables au 1er Juillet 2021

Il est précisé que les barèmes ci-dessous doivent être appliqués dans la majorité des transactions. Les barèmes choisis et pratiqués par l'agent commercial ne peuvent en aucun cas être augmentés. Il est cependant possible d'y déroger seulement en cas de baisse et à titre d'exception, dans les limites proches des conditions pratiquées (Note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017).

	honoraires sur locaux commerciaux
--	-----------------------------------

HONORAIRES PROGRAMMES NEUFS

Les honoraires s'entendent Toutes Taxes Comprises (TTC) et sont à la charge du mandant.

eXp Global France applique la grille tarifaire imposée par le promoteur ainsi que la rémunération prévue par ce dernier sur le mandat cadre ou sur le mandat de commercialisation.

HONORAIRES VIAGER

Les honoraires s'entendent Toutes Taxes Comprises (TTC) et sont à la charge du propriétaire vendeur, sauf convention contraire précisée dans le mandat.

En dehors des forfaits, il conviendra d'appliquer le pourcentage correspondant à la tranche du prix de vente.

Valeur Vénale du bien*	Honoraires TTC
< 50 000 €	Forfait 5 000€
50 001 à 150 000 €	9.5 %
150 001 à 300 000 €	8 %
> 300 001 €	6 %

*Valeur vénale : Se dit de la valeur d'un bien immobilier = valeur marchande, valeur intrinsèque, valeur d'usage.